

DÉLIBÉRATION

Congrès

Séance du 4 avril 2023

Délibération
n°32-2023

Proposition de motion du congrès de l'université de Strasbourg sur la réforme des retraites

Le Congrès de l'Université de Strasbourg réuni le 4 avril 2023 a pris connaissance du projet de réforme des retraites adopté par l'article 49.3, alors qu'il est rejeté par 90% de personnes actives et 70% de nos concitoyen·nes.

Le Congrès considère que le report de l'âge légal à 64 ans et l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation pour un taux plein auront des conséquences néfastes sur l'ensemble de la communauté universitaire, très rapidement sur un grand nombre de personnels et sur les étudiant·es.

En effet, l'aggravation actuelle de la précarité des étudiant·es qui peinent à accéder à des emplois pour financer leurs études, rendra plus difficile la validation de trimestres et augmentera mécaniquement leur durée de travail.

Les collègues de toutes catégories auront encore plus de difficultés à atteindre leur âge de départ à taux plein alors que la lourdeur de leurs tâches les fatigue de plus en plus tôt. Les contractuels et vacataires actuels, dont les carrières sont souvent hachées, devront prolonger d'autant leur activité pour atteindre des niveaux de pension qui resteront faibles.

Du côté des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs, la non prise en compte des années d'études et des années de post-doctorat à l'étranger ainsi que leur accès tardif à leur premier emploi les contraindront également à prolonger leur carrière pour atteindre des niveaux de pension acceptables. Là encore, la fatigue accumulée pèsera sur leur capacité à exercer leurs missions.

Cette prolongation d'activité d'un grand nombre de collègues qui commencerait dès la fin de l'année 2023 retardera d'autant l'embauche de jeunes collègues titulaires, en particulier en raison du cadre contraint des subventions de service public qui restent largement en deçà des besoins des universités et des organismes de recherche.

Enfin, cette réforme est particulièrement nocive pour l'ensemble des femmes, dont les carrières sont hachées et dont les salaires et les pensions sont inférieures à ceux des hommes.

En conséquence, le Congrès de l'Université de Strasbourg demande au gouvernement de retirer son projet de réforme des retraites et d'engager de nouvelles concertations sur d'autres propositions de financement des régimes de retraite.

Motion présentée ou soutenue par les syndicats :

CNT-CPT67, FO-ESR, SES-CGT, SGEN-CFDT, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNPTES-UNSA, SNTRS-CGT, SUD éducation Alsace, UNSA ITRF BiO

les listes : "Nos missions pour notre université", "Engagé.e.s ensemble", "Pour une Alternative solidaire"

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	117
Nombre de votants	102
Nombre de voix pour	59
Nombre de voix contre	25
Nombre d'abstentions	15
Ne participe pas au vote	3


Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Congrès et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 avril 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT